

CHARTRE DE CONCERTATION

ENTRE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES COMITES D'INTERÊT DE QUARTIER

ET LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

La **Métropole Aix-Marseille-Provence** est un établissement public de coopération intercommunale créé par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles.

Au titre de ses compétences définies par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), elle exerce des missions en matière de développement et aménagement économique, social et culturel, d'aménagement de l'espace métropolitain, d'actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager, de politique locale de l'habitat, de politique de la ville, de gestion des services d'intérêt collectif (transports, déchets, eau, assainissement) et de protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie. Elle est responsable de l'articulation entre ces politiques publiques.

La **Confédération Générale des Comités d'Intérêt de Quartier**, reconnue d'utilité publique, est une force associative, représentative, impliquée dans les grandes orientations nécessaires au développement de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Les Comités d'Intérêt de Quartier (CIQ) sont des associations apolitiques, à but non lucratif et reconnues d'intérêt public. Ils interviennent dans tous les domaines de la vie des citoyens. Ils sont attachés à l'avenir de leur quartier tout en s'intéressant aux projets et actions de leur commune et de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Ils sont une force de proposition pour la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La Confédération des CIQ a pour objet d'appuyer, de coordonner et d'unir les actions des CIQ. Elle est constituée par les CIQ formés sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901 et régulièrement déclarés à la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Article 1 : Engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage à nommer la Confédération Générale des Comités d'Intérêt de Quartier comme membre du Collège des partenaires du Conseil de développement de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Cette instance consultative anime une dynamique de concertation continue pour nourrir la réflexion des élus en amont de l'élaboration des politiques et des projets portés par la Métropole. Les enjeux de

développement économique et d'innovation, d'aménagement et de logement, de mobilité et de déplacement, d'environnement et de développement durable sont au cœur des missions du Conseil de développement.

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite associer les CIQ et leur Confédération dans la mise en œuvre et le suivi des services qu'elle déploie pour la population. Cela concerne par exemple la collecte, le tri et la valorisation des déchets, la mobilité douce (déplacements piétons, en vélo), les transports en commun, la voirie, le stationnement. Des échanges entre les services métropolitains et les CIQ concernés pourront donc être organisés à la demande d'une des deux parties.

La Métropole Aix-Marseille-Provence sera particulièrement attentive aux remarques et contributions que les CIQ concernés et leur confédération pourront formuler dans les démarches de concertation publique qu'elle mène dans le cadre de projets d'aménagement.

Article 2 : Engagements de la Confédération Générale des Comités d'Intérêt de Quartier

La Confédération Générale des Comités d'Intérêt de Quartier s'engage à participer activement aux instances, événements et aux processus de réflexions auxquels elle est associée. Elle s'engage à mobiliser les CIQ concernés ainsi que leurs adhérents. Elle s'efforcera ainsi de refléter aux mieux les attentes et les préoccupations des habitants de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La Confédération Générale des Comités d'Intérêt de Quartier s'engage à faire connaître les termes de la présente charte à ses adhérents, à leurs membres et aux habitants.

Les signataires s'engagent à respecter et appliquer les termes de la présente charte.

Fait à Marseille, le 6 juin 2023

La Présidente

Métropole Aix-Marseille-Provence



Martine VASSAL

Le Président

Confédération des Comités d'Intérêt de Quartier



Philippe YZOMBARD